

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 20 H 30**

**Président** : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

**Présents** : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, BOILEAU Pierre, BROTEL Rolland, HOWSE Willy, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, Mmes VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne.

**Absentes excusées** : Mmes RONJON Pin, CHAMBAUD Michèle, DEFOUR Nelly, MARTINET Natacha, Mrs PAIN Pascal, BERNARD Xavier,

**Secrétaire de séance** : Mme VIRY Madeleine.

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI et débute par l'approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2015.

**DELIBERATIONS**

**AIDES DU DU DEPARTEMENT DE L'AIN ET DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement passage du Chêne et rue Neuve sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental de l'Ain et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération,
- De valider le montant prévisionnel des travaux évalué à 78 554,00 € HT,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- De solliciter les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau,
- De valider un plan de financement prévisionnel

Plan de financement	Montant de l'opération HT	Taux	Montant
Agence départementale d'Ingénierie	5 625,00		
Chiffrage AVP	78 554,00		
TOTAL	84 179,00		
Département de l'Ain	84 179,00	20%	16 835,80
Agence de l'Eau -	84 179,00	30%	25 253,70
Commune	84 179,00	50%	42 089,50
TOTAL		100%	84 179,00

- De demander, afin de programmer rapidement le démarrage de ces travaux, avec un démarrage anticipé à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.
- D'autoriser, pour cette opération « réhabilitation des réseaux d'assainissement **passage du Chêne et rue Neuve**», le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de **la commune de Rignieux le Franc** et à la lui reverser.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la totalité de l'opération « **réhabilitation des réseaux d'assainissement passage du Chêne et rue Neuve**»,
- **VALIDE** le montant HT **84 179,00 €** de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de **réhabilitation des réseaux d'assainissement passage du Chêne et rue Neuve**,
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,
- **AUTORISE**, pour cette opération de **réhabilitation des réseaux d'assainissement passage du Chêne et rue Neuve**, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la **Commune de Rignieux le Franc** et à la lui reverser.
- **DEMANDE** l'autorisation aux financeurs de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

#### **APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>ER</sup> janvier 2016.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune de Rignieux-le-Franc s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public.

La commune de Rignieux-le-Franc, va élaborer plusieurs agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Ces agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les éventuelles demandes de dérogation, la phasage annuel des travaux et leurs financements.

Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ans.

Ces agendas seront déposés en préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'élaboration de plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité ses locaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **PISTES CYCLABLES ET PIETONNIERES CHEMINS 3 et 5a/5b – APPROBATION DU PROJET, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du P.L.U., la commune a souhaité développer un réseau de cheminements doux permettant de relier le village aux hameaux excentrés ainsi que les zones d'habitations à l'espace de sports et loisirs.

Monsieur le Maire présente l'étude faite par le Cabinet Plantier géomètre concernant les chemins 3 et 5a/5b.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de pistes cyclables et piétonnières chemins 3 et 5a/5b,
- **DECIDE** de prévoir les fonds nécessaires à l'opération au Budget Communal 2016,
- **VALIDE** le plan de financement joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de :
  - Du **C.D.R.A.** (Contrat développement Rhône Alpes) au titre de l'action « **Soutien à l'aménagement des voies douces et vélos station** »,
  - de l'Etat via la **D.E.T.R.** au titre de l'action « **Création de cheminements structurants en mode doux** »,
  - de la **C.C.P.A.** (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) au titre « **des pistes cyclables ou liaisons piétonnes en agglomération** ».

### **DECISION MODIFICATIVE N°3- OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat d'une sonorisation pour la salle des fêtes n'a pas été prévu au budget communal 2015. Il convient d'ouvrir les crédits correspondants. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2312 – 319 Immobilisations en cours Pistes cyclables et piétonnières			700,00 €	
2135-356 Im. Générales, agencements..... Sonorisation Salle des Fêtes			700,00 €	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

M. Le Maire a conclu avec le cabinet PLANTIER, deux marchés de maîtrise d'œuvre pour la création de pistes cyclables et piétonnières pour

- Chemins 3 : le montant de la mission s'élève à 2 348,78 € H.T.
- Chemins 5a/5b : le montant de la mission s'élève à 3 958,96 € H.T.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Dossier d'urbanisme** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 9 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

#### Permis de construire :

- ✓ M. ROULAND Marc – 20 Chemin de la vigne – Construction d'un garage de 40 m<sup>2</sup>

#### Déclaration préalable :

- ✓ M. SOPRANZI David – 520 Rue des Broses – Construction d'une piscine de 8 m x 4 m,
- ✓ M. MADAIRE Arnaud – 610 A Rue des Broses – Création d'un conduit de cheminée

Certificat d'urbanisme informel :

- ✓ Maître GARNIER-HAYETTE - Vente terrain
- ✓ Maître GARNIER-HAYETTE - Vente terrain

- **Pistes cyclables et piétonnières** : les travaux du chemin 4a/4b seront bientôt achevés, il reste à réaliser la pose de barrières, l'installation d'une clôture le long d'un champ et de la lagune ainsi que le revêtement bicouche. Pour le chemin 6, la phase assainissement a été effectuée courant septembre, le chantier est arrêté et reprendra courant 2016.
- **Programmation des investissements** : Le maire fait part au Conseil Municipal d'un prévisionnel de travaux à réaliser sur la commune jusqu'en 2020. Il porte notamment sur la poursuite de création de pistes cyclables et piétonnières, les travaux de voirie (aménagement carrefour RD22a/RD22c, Réfection des routes du Moulin du Tour, du Mas Joly, du Gilet, de Turus, des 4 vents et de la route de Chanoz), mise en place de signalétique sur la commune, aménagement appartements au-dessus de l'école, réhabilitation du réseau d'assainissement, la mise en accessibilité des ERP.
- **Sou des Ecoles** : M. Pierre BOILEAU fait le compte rendu de l'assemblée générale du SOU des Ecoles qui s'est déroulée le 21 septembre dernier. Lors de cette réunion, il a été retracé des différentes participations financières de l'association pour les activités scolaires 2014/2015 avec notamment les spectacles, les abonnements revues, les sorties scolaires. Il a été procédé également à l'élection du bureau. L'association projette d'effectuer une nouvelle manifestation avec la vente de vêtements.
- **Site internet communal** : M. Pierre BOILEAU rappelle à l'assemblée que le nouveau site internet communal est en cours de réalisation avec une nouvelle configuration. Il est envisagé une mise en ligne du nouveau site en fin d'année 2015.
- **Temps d'accueil périscolaire (T.A.P.)** : le Projet Educatif Territorial (PEDT) a été approuvé par l'ensemble des partenaires. Ce document est valable pour une période de trois ans et il est consultable sur le site internet communal.
- **Voirie** : Le point-à-temps a été réalisé sur l'ensemble de la voirie communale. Les travaux de voirie vont commencer avec la réalisation de l'enrobé sur le dernier tronçon de la route du « Brevet ». Courant septembre, la signalisation routière a été effectuée par l'entreprise LINEAX. L'entreprise CHAPELAND a réalisé le curage des fossés.
- **Cimetière communal** : Il est prévu un désherbage du cimetière par les employés communaux. M. Willy HOWSE informe le Conseil Municipal du projet de création d'un ossuaire, et des problèmes d'infiltration d'eau dans le cimetière communal entraînant la dégradation du mur et de son crépi.
- **Employés communaux** : M. Rolland BROTEL rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage de recruter un jeune au service technique dans le cadre d'un contrat d'avenir à partir de janvier 2016. Le recrutement va s'effectuer par le biais de la mission locale d'AMBERIEU-EN-BUGEY. Courant novembre, une réunion est programmée avec la mission locale, la commune et les différents candidats afin de présenter cet emploi, elle sera suivie d'un entretien individuel avec chaque candidat. Ce contrat sera signé pour une période d'un an avec possibilité de reconduction de 2 ans. La commune bénéficiera d'une aide à hauteur de 75 % du smic.
- **Elections régionales** : Le maire rappelle à l'assemblée que les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

